



PROGRAMME D'ASSURANCE DES ENTREPRISES DE L'ASSOCIATION CHIROPRATIQUE CANADIENNE

Nom du proposant:

Adresse:

Ville:

Province/territoire :

Code postal :

Téléphone:

Courriel:

*Veuillez informer BMS de tout changement de vos coordonnées afin de continuer à recevoir les informations relatives à votre assurance.

Remarque : Cette couverture n'est disponible que pour les membres résidents au Canada. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité.

Renouvelez-vous cette police d'assurance?

Oui Non

Veuillez noter que les polices ont une date d'expiration commune, soit le 1er août. Les primes peuvent être calculées au prorata si la couverture est souscrite à mi-parcours.

Si vous renouvelez votre police d'assurance après sa date d'expiration et en dehors de la période de renouvellement, veuillez confirmer que vous comprenez que la date d'effet de cette police sera fixée à la date de la présente proposition d'assurance.

Renseignements sur l'entreprise

Ne remplissez cette section que pour ou au nom de votre propre entreprise. **Ne remplissez pas** cette section pour ou au nom de l'entreprise de quelqu'un d'autre ou d'une entreprise qui vous emploie ou avec laquelle vous êtes sous contrat.

Exploitez-vous votre propre entreprise? (p. ex., travailleur autonome ou propriétaire d'entreprise)

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom principal de l'entité ou de l'entreprise (veuillez énumérer tous les noms d'exploitation liés à l'entreprise).

Dénomination sociale/nom commercial :

Adresse de l'emplacement du risque (si différente de celle ci-dessus) :

Ville:

Province/territoire :

Code postal :

Exploitez-vous plus d'une entreprise pour laquelle vous avez besoin d'une protection?
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui Non

Chaque professionnel fournissant des services pour ou au nom de votre entreprise doit souscrire sa propre assurance responsabilité professionnelle. Comprenez-vous et confirmez-vous cela?

Renseignements sur le membre

Êtes-vous membre en règle de l'Association chiropratique canadienne?

Oui Non

ID de membre de l'ACC :

Avez-vous des activités à l'extérieur du Canada?
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui Non

Une demande d'assurance a-t-elle déjà été refusée ou annulée par l'assureur, ou le renouvellement d'une telle assurance a-t-il déjà été refusé par l'assureur? (p. ex, l'assurance responsabilité civile générale, les biens, cybersécurité et atteinte à la vie privée, et/ou l'assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi) a-t-elle déjà été refusée ou annulée par l'assureur, ou le renouvellement d'une telle assurance a-t-il déjà été refusé par l'assureur?
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui Non

Avez-vous déjà fait une réclamation en responsabilité civile générale ou une réclamation d'assurance des biens?
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui Non

Êtes-vous au courant de faits, de circonstances ou de situations susceptibles de donner lieu à une réclamation au titre de la présente police, ou prévoyez-vous que des réclamations seront déposées à votre encontre ou à l'encontre de votre entreprise?
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui Non

Détails sur la partie proposante

Je suis un(e) (veuillez sélectionner l'une des options suivantes qui s'applique à la majorité de vos activités professionnelles) :

Employé Entrepreneur indépendant Propriétaire d'entreprise Autre (veuillez préciser) :

Employé: est employé par une entreprise ou une organisation (secteur public ou privé).

Entrepreneur indépendant: est propriétaire unique (ou constitué en personne morale), aucun autre employé ou sous-traitant ne travaillant pour vous ou en votre nom.

Propriétaire d'entreprise: constituée ou non constituée en personne morale, et comptant d'autres personnes (y compris des professionnels, des étudiants, des assistants, du personnel administratif et/ou des bénévoles) qui travaillent pour ou au nom de votre entreprise et/ou facturent leurs services sous votre nom commercial.

Assurance responsabilité professionnelle des cliniques

Cette assurance est recommandée si votre entreprise compte d'autres professionnels travaillant pour ou au nom de votre entreprise et/ou qui facturent leurs services sous votre nom commercial.

Veillez noter que la couverture doit être souscrite par une seule personne au nom des propriétaires de l'entreprise, des employés et/ou de l'entité commerciale.

En cas de réclamation, le professionnel traitant et l'entreprise sont susceptibles d'être cités dans une déclaration ou un procès. Clinic Professional Liability protects the clinic and its assets in such circumstances. Cette assurance est recommandée si vous êtes propriétaire d'une entreprise ou que vous employez d'autres chiropraticiens et/ou professionnels ou sous-traitez vos services à d'autres chiropraticiens et/ou professionnels.

Souhaitez-vous obtenir un devis d'assurance responsabilité professionnelle pour cliniques? Oui Non
Dans l'affirmative, un courtier vous contactera pour vous fournir de plus amples informations une fois que vous aurez rempli cette demande.

Assurance responsabilité civile générale des entreprises

Si vous exploitez une entreprise et que vous avez du CONTENU/des BIENS à assurer, il se peut qu'une police d'assurance responsabilité civile générale ne constitue pas une protection suffisante.

Dans ces circonstances, BMS recommande l'assurance pour cliniques, qui comprend la responsabilité civile générale et une garantie supplémentaire (Biens/contenus, pertes d'exploitation, et la criminalité). Veuillez remplir la proposition d'assurance pour cliniques ci-dessous.

L'assurance responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant des blessures ou de dommages matériels que vous pourriez causer à une autre personne du fait de vos activités et/ou de vos locaux. Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels lors d'une visite à domicile.

Aperçu de la couverture:

Blessures corporelles et dommages matériels	Jusqu'au montant de garantie de la police
Préjudices personnels et préjudices imputables à la publicité	Jusqu'au montant de garantie de la police
Territoire de couverture	Canada
Frais médicaux	25 000 \$ / par personne
Responsabilité civile des locataires	500 000 \$
Standard d'assurance automobile pour les non-propriétaires	1 000 000 \$ ou selon le certificat
Responsabilité civile du fait de dommages à des véhicules loués et/ou utilisés en vertu de contrats	50 000 \$
Avantages pour les employés en matière d'erreurs et d'omissions	1 000 000 \$

Exclusions:

Pandémie ou épidémie (exclusion de responsabilité)

Franchises:

Avantages pour les employés	1 000 \$
Responsabilité civile des locataires	1 000 \$
SEF 94 Dommages à une automobile louée	1 000 \$

Avez-vous besoin d'une assurance responsabilité civile générale?
Si oui, veuillez compléter la section ci-dessous.

Oui Non

Option	2 000 000 \$ par événement / 5 000 000 \$ agrégé	5 000 000 \$ par événement / 5 000 000 \$ agrégé
Individuel	<input type="checkbox"/> 450 \$	<input type="checkbox"/> 850 \$
Entreprise	<input type="checkbox"/> 600 \$	<input type="checkbox"/> 1 050 \$

Assuré supplémentaire

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un Assuré supplémentaire à votre police d'assurance responsabilité civile générale.

L'ajout d'un assuré offre une assurance responsabilité limitée au tiers assuré additionnel, mais seulement en ce qui a trait à la responsabilité générale découlant de vos activités ou de votre occupation. Veuillez noter que tout assuré additionnel doit avoir sa propre assurance responsabilité civile générale. Pour chacun d'entre eux, indiquez le nom et l'adresse.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus.

Nom de l'autre assuré :

Adresse:

Ville:

Province/territoire :

Code postal :

Le forfait clinique

Remarque : L'adresse que vous avez fournie dans la section des détails sur l'entreprise doit correspondre à celle de l'endroit où le contenu ou l'équipement de votre entreprise est entreposé.

L'assurance forfait clinique comprend la responsabilité civile générale, le contenu, la criminalité et les pertes d'exploitation.

L'assurance responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant des blessures ou de dommages matériels que vous pourriez causer à une autre personne du fait de vos activités et/ou de vos locaux. Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé dans vos locaux ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels lors d'une visite à domicile.

Le contenu comprend les articles habituels d'un bureau, y compris l'équipement professionnel, les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que le stock et les améliorations dont vous avez la responsabilité.

La garantie **contre la criminalité** protège contre les pertes financières dues à la malhonnêteté, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant à la clinique

L'assurance **des pertes d'exploitation** couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou de dommages physiques directs causés aux locaux par un risque assuré (p. ex., un incendie).

Politique basée sur l'événement.

Aperçu de la couverture:

<u>La responsabilité civile générale</u>	2 000 000 \$ par événement / 5 000 000 \$ agrégé
Blessures corporelles et dommages matériels	Selon le montant de garantie sélectionné
Produits-opérations achevées	Selon le montant de garantie sélectionné
Préjudices personnels et préjudices imputables à la publicité	Selon le montant de garantie sélectionné
Responsabilité civile des locataires	500 000 \$
Paievements médicaux	25 000 \$ / par personne
Automobile de non-proprétaire	Inclus
<u>Contenu</u>	50 000 \$
Le contenu couvre l'équipement et les stocks se trouvant sur les lieux assurés, ainsi que les améliorations locatives	
<u>Criminalité</u>	10 000 \$
Malhonnêteté des employés	10 000 \$
Mandats et fausse monnaie	10 000 \$
Contrefaçon préjudiciable aux déposants	10 000 \$
Falsification de carte de crédit	10 000 \$
Fraude informatique et fraude par transfert de fonds	10 000 \$
Falsification de chèque	10 000 \$
Extension de garantie par un tiers	10 000 \$
<u>Pertes d'exploitation</u>	150 000 \$ agrégés

Exclusions:

- Pandémie ou épidémie (responsabilité)
- Exclusion des maladies transmissibles (biens)
- Avenant d'exclusion des cybersinistres

Franchises de l'assurance responsabilité civile générale:

Avantages pour les employés en matière d'erreurs et d'omissions	1 000 \$
Responsabilité civile des locataires	1 000 \$
Responsabilité civile pour les dommages causés à un véhicule loué	1 000 \$

Franchise pour les réclamations liées au contenu/biens et la criminalité :

Refoulement d'égout	10 000 \$
Dégâts d'eau	10 000 \$
Bris d'équipement	1 000 \$ avec période d'attente de 24 heures
Pertes d'exploitation	2 500 \$
Inondations	25 000 \$ par événement pour un contenu de 50 000 \$. Montant de garantie supérieure à 50 000 \$ ou extension de garantie pour les copropriétaires, une franchise de 50 000 \$ s'applique en cas de dommages causés par une inondation

Tremblement de terre	3 % de la valeur assurable totale du lieu, avec un minimum de 100 000 \$ (sauf au Québec et en Colombie-Britannique, où 10 % de la valeur totale assurée du lieu assuré est assujettie à un minimum de 250 000 \$)
Criminalité	1 000 \$
Tous les autres risques	2 500 \$

Prime annuelle : 1 117 \$

Avez-vous besoin d'une assurance forfait clinique? Oui Non
Si oui, veuillez compléter la section ci-dessous.

Contenu supplémentaire à assurer (applicable uniquement au forfait clinique)

Si la valeur du contenu à assurer est supérieure à 50 000 \$ dans le cadre de l'assurance pour cliniques, il est possible d'obtenir les montants de garantie suivants :

Limite	Prime annuelle supplémentaire
100 000 \$	<input type="checkbox"/> 213 \$
150 000 \$	<input type="checkbox"/> 472 \$
200 000 \$	<input type="checkbox"/> 693 \$
200 001 \$ +	<input type="checkbox"/> Recommandation requise

L'assureur vous demande de revoir votre limite d'assurance contenu/biens et d'appliquer une augmentation de 5 % par rapport à la police qui se termine afin de tenir compte de l'inflation.

Avez-vous besoin d'une couverture de contenu de votre bureau à un autre site? Oui Non

Si vous vous déplacez avec du contenu, nous vous recommandons d'ajouter une assurance flottante toutes catégories à votre police pour assurer ce contenu contre les sinistres qui pourraient survenir en dehors de vos locaux assurés.

Avez-vous besoin d'une assurance flottante toutes catégories? Oui Non
Si oui, quelle est la valeur du contenu (équipement, stock) avec lequel vous voyagez à n'importe quel moment?

Si vous prévoyez effectuer des rénovations dans vos bureaux pendant la durée du contrat, veuillez communiquer directement avec BMS au 1-855-318-6558 pour vous assurer d'être protégé adéquatement.

Augmentation de la responsabilité civile générale (applicable uniquement au forfait clinique)

Si la valeur du contenu à assurer requise dans le cadre de l'assurance responsabilité civile générale est supérieure à 2 000 000 \$, il est possible d'obtenir les montants de garantie suivants :

Augmentation de la responsabilité civile générale**Prime annuelle supplémentaire**

5 000 000 \$

450 \$

Avez-vous besoin la responsabilité civile générale de 5 000 000 \$?

 Oui Non**Couverture des bâtiments et des condominiums (applicable uniquement au forfait clinique)**

Êtes-vous propriétaire de l'immeuble ou de l'unité de copropriété où se trouve votre entreprise et avez-vous besoin d'une assurance?

 Oui Non

Si oui, veuillez sélectionner le type de bien :

 Bâtiment Condominium

Si oui, veuillez indiquer la valeur de la propriété (Remarque : il ne s'agit pas du coût de l'immobilier) :

Exigences relatives à l'assurance du contenu des bureaux (applicable uniquement au forfait clinique):

Le montant de garantie indiqué ci-dessus est-il adéquat?

 Oui Non

Si non, veuillez fournir des détails sur vos besoins :

Assurés supplémentaires / bénéficiaires de l'indemnisation (applicable uniquement au forfait clinique)**Assuré(s) supplémentaire(s)**

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un Assuré supplémentaire à votre police d'assurance responsabilité civile générale.

L'ajout d'un assuré offre une assurance responsabilité limitée au tiers assuré additionnel, mais seulement en ce qui a trait à la responsabilité générale découlant de vos activités ou de votre occupation. Veuillez noter que tout assuré additionnel doit avoir sa propre assurance responsabilité civile générale. Pour chacun d'entre eux, indiquez le nom et l'adresse.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus.

Nom de l'autre assuré :

Adresse:

Ville:

Province/territoire :

Code postal :

Bénéficiaire(s) (de l'indemnité)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un bénéficiaire de l'indemnisation à votre police d'assurance des biens.

Un bénéficiaire est une entité tierce qui a droit à tout ou partie du règlement du sinistre pour les biens endommagés dans lesquels il a un intérêt assurable (p. ex. une société de location). Votre montant de garantie pour le contenu doit englober la valeur de la propriété louée. Pour chacun d'entre eux, indiquez le nom et l'adresse.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus.

Nom:

Adresse:

Ville:

Province/territoire :

Code postal :

Règle proportionnelle (applicable uniquement au forfait clinique)

La clause de règle proportionnelle est une pénalité imposée à l'assuré par l'assureur pour avoir sous-déclaré/déclaré/assuré la valeur de biens corporels ou de revenus professionnels. La pénalité est basée sur un pourcentage indiqué dans la police et sur le montant sous-déclaré. Dans la présente police, la règle proportionnelle exigée est de 90 %. Par exemple :

Si la valeur du contenu que vous assurez est de 50 000 \$ et que la police contient une clause de règle proportionnelle de 90 %, cela signifie que vous devez souscrire une couverture d'au moins 45 000 \$. Si vous ne souscrivez qu'une couverture de 10 000 \$ et que vous subissez un sinistre de 10 000 \$, la compagnie d'assurance vous versera une indemnité calculée selon la formule suivante :

Montant de la couverture ÷ Montant de la couverture requise x Montant du sinistre = Paiement du sinistre

10 000 \$ ÷ (50 000 \$ × 90%) × 10 000 \$ = 2 222 \$ paiement de la perte (moins la franchise)

BMS recommande que vos valeurs assurables soient revues et évaluées de manière appropriée afin de s'assurer que vous achetez le bon contenu et les bonnes limites de propriété.

Je comprends la clause de règle proportionnelle et j'ai choisi une limite de contenu adéquate.

Cybersécurité et atteinte à la vie privée

La cyber-responsabilité reste un domaine de risque en constante évolution. Vous avez accès à une politique complète de responsabilité en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée pour vous protéger contre les réclamations découlant du vol, de la perte ou de la divulgation non autorisée d'informations personnelles identifiables d'un tiers.

La couverture est conçue pour gérer le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de données personnelles identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et pour atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

Réponse à la violation

Juridique, médico-légal et relations publiques/gestion de crise 250 000 \$
 5 000 (individuel), 100 000 (entreprise)
 Personnes informées

Montant de garantie global de la police

1 000 000 \$

Domages subis par l'assuré

Perte d'exploitation 25 000 \$
 Perte due à un acte de cyberextorsion 100 000 \$
 Coûts de récupération des données 100 000 \$

Responsabilité

Responsabilité relative aux données et au réseau 1 000 000 \$
 Frais de défense et sanctions réglementaires 250 000 \$
 Responsabilités et aux coûts liés aux cartes de paiement 1 000 000 \$
 Responsabilité visant les medias 1 000 000 \$

Criminalité informatique

Instructions frauduleuses * Disponible pour une prime supplémentaire
 Fraude par transfert de fonds Inclus avec la protection contre les instructions frauduleuses
 Fraude téléphonique 100 000 \$

Récompense criminelle

Récompense criminelle 25 000 \$

Franchises

Chaque incident 1 000 \$
 Personnes informées 100

Souhaitez-vous souscrire une couverture de la responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée? Oui Non

Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Revenu brut	Prime annuelle
Praticiens individuels	<input type="checkbox"/> 121 \$
Entreprises et employés - 0 \$ à 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 675 \$
Entreprises et employés - 500 001 \$ à 1 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 023 \$
Entreprises et employés - 1 000 001 \$ à 1 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 284 \$
Entreprises et employés - 1 500 001 \$ à 2 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 578 \$
Entreprises et employés - 2 000 001 \$ à 2 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 776 \$
Entreprises et employés - 2 500 001 \$ à 3 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 873 \$

Entreprises et employés - 3 000 001 \$ à 3 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 017 \$
Entreprises et employés - 3 500 001 \$ à 4 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 159 \$
Entreprises et employés - 4 000 001 \$ à 4 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 298 \$
Entreprises et employés - 4 500 001 \$ à 5 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 434 \$
Entreprises et employés - Plus de 5 000 001 \$	<input type="checkbox"/> Recommandation

Une réclamation ou un procès concernant le cyberespace a-t-il été intenté contre vous/votre entreprise, ou une telle réclamation est-elle actuellement en cours contre vous/votre entreprise? Veuillez sélectionner « Oui » seulement si vous n'avez pas déjà signalé la réclamation à BMS/l'assureur. Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise? Veuillez sélectionner « Oui » seulement si vous n'avez pas déjà signalé la réclamation à BMS/l'assureur. Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous/votre entreprise a-t-elle déjà été victime d'une violation de la cybersécurité/atteinte à la vie privée et/ou d'un incident de sécurité du réseau dans le passé, ou une telle plainte a-t-elle été déposée contre vous/votre entreprise? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Énoncé des faits, y compris les conditions préalables

Les éléments suivants constituent d'importantes stratégies d'atténuation des risques et sont exigés par l'assureur pour que la couverture soit garantie. Veuillez confirmer l'exactitude de ce qui suit :

LA COUVERTURE AU TITRE DE LA PRÉSENTE POLICE EST SOUMISE À LA CONDITION PRÉALABLE QUE TOUS LES POINTS CI-DESSOUS SOIENT REMPLIS. SI L'UNE DES DÉCLARATIONS CI-DESSOUS N'EST PAS REMPLIE, AUCUNE COUVERTURE NE SERA FOURNIE AU TITRE DE LA PRÉSENTE POLICE POUR TOUT DOMMAGE, FRAIS DE RÉCLAMATION, PÉNALITÉS, SERVICES D'INTERVENTION EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE, FRAIS ET COÛTS LIÉS AUX AMENDES PCI, PERTES LIÉES À LA CYBER-EXTORSION, PERTES LIÉES À LA PROTECTION DES DONNÉES, PERTES LIÉES À L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ.

Veuillez confirmer l'exactitude des informations suivantes :

Mon entreprise met en œuvre des mesures de contrôle des pertes telles que : un logiciel antivirus, un pare-feu et/ou l'installation régulière de correctifs logiciels.

Je sauvegarde/mon entreprise sauvegarde régulièrement des données de nature délicate dans un endroit séparé qui ne serait pas affecté par un problème survenant dans notre environnement réel.

J'utilise (ou mon entreprise utilise) l'authentification multi-facteurs (AMF) pour les services basés sur l'infonuagique (tels que l'accès aux comptes de messagerie basés sur l'infonuagique) et pour tous les accès à distance à votre réseau ; ou si non, j'utilise (ou mon entreprise utilise) Jane, Clinicmaster, owl practice ou Practiceperfect.

Pour les systèmes qui disposent uniquement d'un réseau sur site : je/ma société n'autorise l'accès à distance à notre environnement qu'au moyen d'un réseau privé virtuel (RPV). Remarque : cela ne s'applique pas si vos systèmes sont entièrement infonuagiques.

Je confirme que les déclarations ci-dessus sont vraies et exactes.

Je confirme également ce qui suit:

Au moins une fois par an, je participe ou mon entreprise participe à une formation de sensibilisation à la cybersécurité, y compris à la lutte contre l'hameçonnage. Pour les entreprises, cette formation s'adresse à toutes les personnes qui ont accès au réseau de l'organisation ou à des données confidentielles/personnelles. Des ressources sont disponibles sur le site www.getcybersafe.gc.ca. Vous n'êtes pas tenu de fournir une preuve à BMS.

Je confirme que les déclarations ci-dessus sont vraies et exactes.

*** Garantie supplémentaire disponible**

Si vous/votre entreprise virez des fonds, BMS vous recommande d'envisager d'ajouter une garantie contre les instructions frauduleuses/virements de fonds.

« **L'assurance contre la fraude au président** » prévoit un montant de garantie pouvant atteindre 100 000 \$ pour les réclamations résultant directement du fait que vous ou votre entreprise assurée avez viré, payé ou livré des fonds ou des valeurs à la suite d'une fraude au président (c.-à-d. un ordre de virement frauduleux par écrit, fourni par voie électronique [y compris par courriel ou par Internet] ou par téléphone, transmis par une personne prétendant être un fournisseur, un client ou un employé autorisé, et qui a pour but d'induire en erreur un assuré par la présentation inexacte d'un fait important sur lequel cet assuré peut se fier de bonne foi).

« **Fraude par transfert de fonds** » désigne la perte de fonds ou de valeurs contenues dans un compte de virement d'une institution financière résultant d'un ordre de virement frauduleux transmis par un tiers à une institution financière ordonnant à celle-ci de virer, payer ou livrer des fonds ou des valeurs à partir de tout compte détenu par vous ou votre entreprise auprès de cette institution, sans que vous ou votre entreprise assurée n'en ayez connaissance ou n'y consentiez.

Limite de 25 000 \$ pour **230 \$ par an**

Limite de 100 000 \$ à partir de **335 \$ par an**

Souhaitez-vous que BMS vous contacte au sujet d'un devis pour la couverture des instructions frauduleuses? Oui Non

Si oui, un questionnaire supplémentaire doit être rempli et vous sera envoyé séparément.

Assurance responsabilité liée aux pratiques d'emploi (n'est pas offerte aux membres du Québec)

Avez-vous des employés occupant des postes administratifs et/ou professionnels? Votre entreprise retient-elle les services d'entrepreneurs indépendants, de bénévoles ou d'étudiants? Cette assurance est destinée aux propriétaires d'entreprise et vise à offrir une protection contre les allégations de violation des pratiques d'emploi, y compris les congédiements injustifiés, la discrimination, le harcèlement en milieu de travail et d'autres allégations liées à l'emploi.

Recommandé pour les propriétaires d'entreprise ayant des employés, des entrepreneurs, des bénévoles ou des étudiants.

Contrat établi sur la base des réclamations, franchise de 1 000 \$.

Avez-vous besoin d'une assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi? Oui Non
Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

	Limite	Prime annuelle
Option 1	100 000 \$	<input type="checkbox"/> 262 \$
Option 2	250 000 \$	<input type="checkbox"/> 362 \$
Option 3	500 000 \$	<input type="checkbox"/> 383 \$
Option 4	1 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 499 \$

Nombre total de salariés (professionnels) : _____

Nombre total de membres du personnel administratif (y compris les étudiants travaillant sous supervision) : _____

Nombre total de sous-traitants (professionnels): _____

Une proposition d'assurance semblable a-t-elle déjà été refusée ou annulée par l'assureur, ou le renouvellement d'une telle assurance a-t-il déjà été refusé par l'assureur? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Y a-t-il déjà eu ou y a-t-il actuellement des réclamations contre votre entreprise, ou contre tout administrateur, dirigeant ou employé passé ou présent de votre entreprise? _____

Impliquant le droit du travail? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Discrimination non liée à l'emploi ou harcèlement sexuel? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Au cours des 12 derniers mois, l'entreprise a-t-elle connu un changement dans le contrôle de la propriété de l'entreprise? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous besoin d'une couverture de la responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi pour une (des) société(s) supplémentaire(s)? Oui Non

Le forfait de services juridiques

Les membres ont accès à une gamme complète de services juridiques, qui comprend :

Ligne d'assistance juridique illimitée

Accès illimité à la ligne d'assistance juridique. Les avocats du service d'assistance téléphonique fournissent des informations juridiques générales et une assistance pour toute question juridique. Veuillez noter que l'avocat ne donnera pas de conseils sur votre protection, ne prendra pas de décision concernant une demande d'indemnisation et n'examinera pas les documents.

Centre de documentation juridique

Accès illimité à une bibliothèque en ligne de documents juridiques, tous rédigés par des avocats, sous forme de modèles commentés et personnalisables. Parmi les exemples de modèles, citons les testaments et les procurations, les contrats de travail, les ententes de service, etc. Les documents sont basés sur les lois canadiennes et les meilleures pratiques juridiques. Ils peuvent être téléchargés et enregistrés en toute sécurité pour être consultés ou réutilisés ultérieurement.

Examen de documents juridiques

Accès à des avocats pour examiner un document juridique simple et vous vous fournira une copie annotée du document accompagnée de ses notes. Cela vous aidera à comprendre les répercussions générales que le document peut avoir sur vous.

Rédaction de lettres juridiques simples

Accès à des avocats qui rédigera une lettre juridique simple que vous pourrez envoyer. Ce service est destiné à vous aider à rédiger des documents simples, tels qu'une mise en demeure, une lettre de plainte, une lettre d'autorisation de voyage pour un enfant, une lettre de démission ou une lettre d'avertissement à un employé.

Service de soutien émotionnel

Accès à un soutien émotionnel grâce auquel vous pourrez parler dans la plus stricte confidentialité avec un conseiller professionnel de tout problème professionnel ou personnel qui pourrait vous affecter.

Soutien en cas de vol d'identité

Les experts en vol d'identité vous fourniront une aide générale et des conseils de prévention en matière de vol d'identité et la façon de vous protéger. Si vous pensez avoir été victime d'une usurpation d'identité, ce service peut également vous fournir l'assistance directe d'un expert en restauration de l'identité pour vous aider à rétablir votre identité.

Assistance en matière de ressources humaines

Accès à une assistance en matière de ressources humaines qui vous permet de parler à un professionnel des ressources humaines, lequel peut vous fournir des informations sur les questions de ressources humaines qui ont une incidence sur votre entreprise.

Coût annuel 39 \$

Souhaitez-vous souscrire au forfait de services juridiques?

Oui Non

Remarque : si vous souscrivez une assurance juridique, certains éléments de l'assurance services juridiques sont automatiquement inclus dans les solutions d'assurance juridique pour les particuliers et les entreprises.

Solutions d'assurance des frais juridiques

Les affaires juridiques personnelles et/ou professionnelles peuvent survenir à tout moment et peuvent être coûteuses.

L'assurance juridique pour les particuliers offre :

- Le forfait de services juridiques (comme indiqué ci-dessus, mais l'assistance en matière de ressources humaines n'est pas incluse)
- Assurance couvrant les frais juridiques liés à la résolution d'une série de litiges, y compris :
 - Poursuite ou défense d'une action en justice relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, couvre les litiges avec une société de crédit-bail pour le montant dû si un véhicule automobile loué est déclaré perte totale par l'assureur automobile;
 - Poursuite ou défense d'un litige relatif à un contrat de location résidentielle que vous avez conclu pour louer votre résidence principale (le délai d'attente de 90 jours s'applique à compter de la date de prise d'effet de la première police d'assurance détenue);
 - Défense en cas de révocation ou de suspension de votre permis de conduire;
 - Défense en cas d'enquête criminelle ou de poursuites découlant de votre travail en tant qu'employé, ou contre des poursuites pour une infraction au Code de la route ou une infraction relative à la conduite d'un véhicule automobile;
 - Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou de dommages matériels causés par un tiers à des biens personnels;
 - Poursuite d'une action en justice à la suite d'un accident ayant entraîné un décès, une maladie ou une blessure grave;
 - Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Chaque réclamation/montant de garantie global	Prime
25 000 \$ / 125 000 \$	<input type="checkbox"/> 99 \$
50 000 \$ / 250 000 \$	<input type="checkbox"/> 115 \$

Souhaitez-vous souscrire la solution d'assurance juridique pour les particuliers?

Oui Non

Si oui, veuillez répondre aux questions suivantes :

Au cours des trois dernières années, est-ce que vous, votre conjoint ou vos enfants adultes vivant dans votre foyer avez :

Entamé des poursuites judiciaires relatives à un contrat de consommation?

Oui Non

Entamé des mesures juridiques à la suite d'une nuisance légale ou d'une intrusion sur votre terrain?

Oui Non

Engagé une action en justice contre un tiers à la suite d'une blessure?

Oui Non

Engagé une action en justice contre un médecin à la suite d'une négligence médicale qui vous a causé une blessure? Oui Non

Déjà fait l'objet d'une vérification fiscale de l'ARC? Oui Non

Déjà été interrogé par la police ou arrêté en relation avec une présumée infraction pénale? Oui Non

Été poursuivi pour discrimination présumée? Fait l'objet d'une procédure disciplinaire par un organisme de réglementation? Oui Non

Été victime d'un vol d'identité? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails :

L'assurance juridique pour les entreprises offre :

- Le forfait de services juridiques (comme indiqué ci-dessus, toutefois, l'assistance en cas de vol d'identité n'est pas incluse)
- Assurance couvrant les frais juridiques liés à la résolution d'une série de litiges, y compris :
 - Défense en cas d'enquête ou de poursuites pénales ou en matière de santé et de sécurité au travail;
 - Défense en cas de poursuites engagées à l'encontre d'un employé pour discrimination illégale;
 - Défense contre une poursuite pour une infraction au Code de la route ou une infraction liée à la conduite d'un véhicule automobile;
 - Poursuite ou défense d'une action en justice en cas de poursuite relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, le recouvrement des sommes dues dans le cadre de la livraison de biens ou de services et les litiges relatifs aux locaux loués par une entreprise pour y exercer ses activités;
 - Défense en cas de révocation, de suspension ou de non-renouvellement d'un permis d'exploitation ou d'une licence commerciale;
 - Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou si un tiers cause des dommages matériels aux biens de l'entreprise;
 - Poursuite d'une action en justice en raison d'un accident du travail survenu en dehors des locaux de l'entreprise;
 - Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

50 000 \$ par réclamation / 250 000 \$ agrégé

Chiffre d'affaires estimé au cours des 12 prochains mois	Prime
0 \$ à 150 000 \$	<input type="checkbox"/> 160 \$
150 001 \$ à 250 000 \$	<input type="checkbox"/> 253 \$
250 001 \$ à 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 412 \$
500 001 à 1 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 528 \$
1 000 001 \$ à 2 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 930 \$

2 000 001 \$ à 3 000 000 \$

1 348 \$

Plus de 3 000 001 \$

Recommandation requise

Souhaitez-vous souscrire la solution d'assurance juridique pour les entreprises? Oui Non

Si oui, veuillez répondre aux questions suivantes :

Nombre total d'employés (temps plein et temps partiel) :

Au cours des trois dernières années, votre entreprise, vous, un administrateur ou un associé de l'entreprise a-t-il :

Fait l'objet d'un contrôle fiscal?

Oui Non

Été impliqué dans un litige concernant le respect de la TPS, de l'impôt sur le revenu, de la TVP ou de la TVH ou des retenues sur la paie?

Oui Non

Été impliqué dans un différend concernant tout dommage, intrusion ou nuisance à l'égard des biens dont vous êtes responsable?

Oui Non

Été poursuivi par un tribunal pénal (à l'exclusion des infractions liées aux véhicules)?

Oui Non

Fait l'objet d'une action civile pour vol ou atteinte à la vie privée?

Oui Non

Été le destinataire d'un avis de modification, de suspension, de révocation ou de refus de renouvellement d'une licence obligatoire?

Oui Non

Été impliqué dans un litige contractuel?

Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails :

Avez-vous tenté de recouvrer une créance non contestée au cours des 12 derniers mois, après avoir épuisé les procédures normales de recouvrement des créances anciennes? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Couverture accident 24 heures sur 24 (n'est pas offerte aux membres du Québec)

Cette couverture est conçue pour vous offrir, ainsi qu'à vos proches, une aide financière en cas d'accident entraînant des blessures, invalidité ou décès.

L'assurance accident 24 heures offre une indemnité forfaitaire lorsque :

- Une perte ou un décès survient à la suite d'un accident, et
- Lorsque, par suite d'une blessure accidentelle, l'incapacité entraîne une invalidité totale permanente.

La police prévoit également une couverture pour :

- Les frais de rapatriement, et
- Les frais de réadaptation (formation) si vous avez besoin d'une formation spéciale pour pouvoir exercer une autre activité professionnelle à la suite d'un accident assuré.

Souhaitez-vous souscrire l'assurance accident 24 heures sur 24?

Oui Non

Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Aperçu de la couverture	Option 1	Option 2
Décès et mutilation accidentels	25 000 \$	50 000 \$
Invalidité totale permanente	25 000 \$	50 000 \$
Rapatriement	5 000 \$	5 000 \$
Réadaptation	5 000 \$	5 000 \$
Bénéfice de fracture	2 000 \$	2 000 \$
Coût	42 \$	70 \$

Pour souscrire l'assurance accidents 24 heures sur 24, vous devez être âgé de moins de soixante-dix (70) ans.

Veuillez confirmer votre date de naissance :

Couverture accident de 24 heures pour votre conjoint

On entend par « conjoint » :

- une personne âgée de moins de soixante-dix (70) ans qui est légalement mariée à la personne assurée et qui vit avec elle au Canada, ou
- une personne âgée de moins de soixante-dix (70) ans qui, immédiatement avant son décès,
 - résidait avec la personne assurée pendant une période d'au moins un (1) an si la personne assurée n'avait pas de conjoint en droit.

Couverture et 50% de la limite sélectionné ci-dessus.

Aimeriez-vous souscrire l'assurance accident 24 heures pour votre conjoint?

Oui Non

Couverture des conjoints	Si Option 1 est sélectionné	Si Option 2 est sélectionné
Coût	<input type="checkbox"/> 21 \$	<input type="checkbox"/> 35 \$

Veuillez inclure le nom de votre conjoint :

Pour souscrire à la couverture accident de 24 heures, vous devez être âgé de moins de soixante-dix (70) ans.

Veuillez confirmer la date de naissance de votre conjoint :

NOUVEAU! Assurance maladie grave (non disponible pour les membres du Québec)

Cette assurance permet de couvrir les frais liés à une maladie grave tels qu'un cancer, une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral. Si on diagnostique chez vous l'une des 30 maladies couvertes, la police prévoit le versement d'une somme forfaitaire non imposable pouvant aller jusqu'à 50 000 \$, que vous pouvez utiliser selon vos besoins. Vous pouvez ainsi vous concentrer sur votre santé et votre bien-être sans vous soucier des charges financières.

Les maladies couvertes sont :

- Maladie d'Alzheimer/démence présénile
- Tumeur cérébrale bénigne
- Cancer
- Crise cardiaque
- Insuffisance rénale
- Maladie des motoneurones
- Sclérose en plaques
- Chirurgie à cœur ouvert
- Maladie de Parkinson
- Accident vasculaire cérébral
- Brûlures du troisième degré
- Cécité
- Surdit 

Souhaitez-vous que BMS communique avec vous pour vous fournir plus d'informations sur ce produit? Oui Non

NOUVEAU! Assurance cyberresponsabilit  des particuliers – pour vous et votre famille

La protection de vos renseignements personnels en ligne est plus importante que jamais. Prot gez-vous, ainsi que votre famille, contre les cyberattaques, le vol d'identit  et la violation de donn es gr ce   l'assurance cyberresponsabilit  des particuliers.

Cette police est con ue pour r pondre aux besoins du mode de vie num rique moderne et couvre un large  ventail de co ts li s au vol d'identit ,   la cyberextorsion,   la cyberintimidation et   bien d'autres choses encore.

Les professionnels de la cybers curit  vous guideront tout au long du processus de reprise, en vous fournissant du soutien et des solutions pour att nuer l'impact de tout cyberincident. Et profitez de l'acc s   des services proactifs, tels que la surveillance des m dias sociaux et du Web cach , ainsi que des conseils personnalis s pour renforcer vos d fenses num riques.

Souhaitez-vous que BMS communique avec vous pour vous fournir plus d'informations sur ce produit? Oui Non

D claration et garantie

Le soussign  d clare :

Je d clare qu'au cours des cinq derni res ann es, aucun assureur n'a annul , refus  ou refus  de me/nous d livrer une quelconque forme d'assurance responsabilit  civile et que la pr sente demande divulgue les risques connus   la date de la pr sente demande. Je d clare que les d clarations faites ici sont vraies et exactes   tous les  gards, et je demande, par la pr sente, un contrat d'assurance qui doit reposer sur la v racit  des dites d clarations.

L'envoi de ce formulaire n'engage pas la partie proposante ou l'organisation   souscrire l'assurance, mais il est convenu que ce formulaire sera la base du contrat si une police est  mise.

La prime d'assurance est entièrement prélevée et n'est pas remboursable.

Il est entendu et convenu que j'autorise/nous autorisons (BMS) à faire en sorte que la proposition d'assurance, les communications et tous les documents relatifs à la police (immédiats et futurs) soient rédigés en anglais, avec notre consentement exprès. Cette autorisation n'affecte pas les conditions générales énoncées dans la police ou les polices.

Signé par :

Poste:

Date:

Divulgarion des frais

Ligne de couverture	Prime	Commission (incluse dans la prime)	Frais
Assurance responsabilité civile générale	Par demande	30%	Néant
Assurance responsabilité professionnelle des cliniques	Par demande	30%	Néant
Le forfait clinique	Par demande	30%	Néant
Cybersécurité et atteinte à la vie privée	Par demande	25%	Néant
Assurance responsabilité liée aux pratiques d'emploi	Par demande	25%	Néant
Les solutions juridiques personnelles	Par demande	20%	Néant
Les solutions juridiques pour les entreprises	Par demande	20%	Néant
La couverture accident 24 heures sur 24	Par demande	15%	10 \$

Informations sur le paiement

Les provinces suivantes sont soumises à la taxe de vente provinciale :

Les résidents de l'Ontario ajoutent 8 % de taxe de vente

Les résidents du Québec ajoutent 9 % de taxe de vente

Les résidents du Manitoba ajoutent 7 % de taxe de vente

Les résidents de Terre-Neuve ajoutent 15 % de taxe de vente

Les résidents de la Saskatchewan ajoutent 6 % de taxe de vente

Toutes les autres provinces sont exemptées.

La TPS ne s'applique pas aux primes d'assurance.

Sous-total	\$
Frais de service	20,00 \$
Taxe	\$
Total joint	\$

Taxe applicable à l'assurance forfait de services juridiques :

Note : le coût comprend les frais de courtage et est assujéti à la TVH applicable.

Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard :

TVH de 15 % à ajouter

Ontario : TVH de 13 % à ajouter

Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut,

Québec, Saskatchewan et Yukon : TVH de 5 % à ajouter

Libeller tous les chèques à l'ordre de BMS Canada Risk Services Ltd. ou remplir le formulaire d'autorisation de carte de crédit ci-dessous.

Autorisation de débit de la carte de crédit

N° de compte VISA, AMEX ou MasterCard :

Date d'expiration :

Code de sécurité :

Nom du titulaire de la carte :

Signature:

BMS Canada Services de Risques Ltée
979 rue bank, bureau 200
Ottawa, ON K1S 5K5

Sans frais: 1-855-318-6558
Télécopie: 613-701-4234
Courriel: cca.insurance@bmsgroup.com